



HAL
open science

Les locutions prendre effet ou fin : Figement vs néologisation

Maria Caterina Manes Gallo, Henri Portine

► **To cite this version:**

Maria Caterina Manes Gallo, Henri Portine. Les locutions prendre effet ou fin : Figement vs néologisation. *Neologica : revue internationale de la néologie*, 2013, 7, pp.117-134. hal-01415465

HAL Id: hal-01415465

<https://hal.science/hal-01415465>

Submitted on 13 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les locutions *prendre effet* ou *fin* : Figement vs néologisation

Maria Caterina MANES GALLO & Henri PORTINE

Abstract :

The purpose of this paper is to show that the neologization process depends on discourse strategies closely related to social activities in a specific domain (here, the domain of Law). It is centered on French *prendre effet* and *prendre fin*. The authors show how *prendre effet* is not only a set expression but also a neologism, in opposition to *prendre fin*. The analysis is partly based on Guillaume's notion of "subduction".

Sur la néologie

Nous nous intéresserons ici à un processus de néologisation qui implique la saisie de termes par les pratiques discursives de groupes sociaux dans un mouvement de fixation de la signification de ces termes ; un mouvement qui contribue à la régulation des activités sociales par ces groupes. Par exemple, les discours de la presse écrite nationale, entre 2003 et 2004, qui ont induit une évolution de la signification du terme *canicule*. La réorientation du désignant premier (i.e. phénomène naturel de nature météorologique lié à une chaleur exceptionnelle) a contribué à faire entrer ce terme dans le paradigme des désignants d'une crise sociale et politique (Rozier & Calabrese, 2004 ; 36-41).

Dans ce qui suit nous nous intéressons aux parcours sémantiques qui sous-tendent les significations des locutions verbales *prendre effet* et *prendre fin*.

Quelques données sur l'évolution diachronique

D'après le *Dictionnaire historique de la langue française* (Rey, 1998), le terme « effet » (écrit *aifait* et ensuite *effect*) dérive d'un emprunt au latin impérial *effectus* (exécution, réalisation, vertu, force) et de *résultat* (de *effectum* supin du latin *efficere* → *ex* + *facere*). Dès le 13^{ème} siècle, il acquiert les significations de « événement produit par une cause » et/ou de « impression produite sur quelqu'un ».

Le terme « fin » (seconde moitié du 10^{ème} siècle) est issu du latin *finis*, il s'agit d'un terme d'origine inconnue signifiant au sens littéral « borne, limite d'un champ ». Il désigne l'arrêt d'un phénomène sur l'axe du temps et plus tardivement, par extension, la dernière partie de quelque chose ou le point auquel elle s'arrête : *les fins* signifie les frontières de quelque chose (Rey, 1998). Son sens figuré de « terme, but auquel on tend » apparaît vers le 14^{ème} siècle et devient par la suite un terme de droit dans le sens de « but juridiquement poursuivi » (15^{ème} siècle).

Ces premières données sur l'évolution diachronique des deux termes *effet* et *fin* mettent en évidence la relative monosémie du premier terme en opposition à la double signification que peut acquérir le second terme. La consultation du dictionnaire du Moyen Français (<http://www.atilf.fr/dmf>) permet de constater la même opposition de départ entre la monosémie de *prendre effect* et la variété de significations de *prendre fin*.

- (1) Mes freres de vouloir parfait, Notez bien ce que vous viens dire : Quelque chose prandra *effect* Que l'on ne pourroit contredire. (La Vigne, *S.M.*, 1496, 557).
- (2) S'il plaist à Dieu que la chose preigne effect (CH.VI, D., t.1, 1385, 63)

En revanche, *prendre fin* apparaît comme un terme polysémique et peut désigner :

- soit l'achèvement de quelque chose ou la mort de quelqu'un :

- (3) Joyeuseté sur tout muable Prent *fin* en chouse terrible. Tropt grant joye est fort nuyzible, Si charnalité dilicieuse La regit en mal appetible (*Pass. Auv.*, 1477, 106).
- (4) Mais sachiez qu'elle [Mélusine] dist que a tousjours et a jamais, tant que le siecle durroit, s'apparroit trois jours devant que ceste forteresce devoit muer seigneur, ou que l'un des hoirs devoit mourir, icy et ou lieu ou il devoit prendre *fin*. (ARRAS, c.1392-1393, 289).

- soit le choix d'une direction à prendre, la finalité de quelque chose :

- (5) Finablement trestuit cheïrent A certaines *fins* que la prirent Et en une conclusion Après leur altercation. (LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 510).
- (6) Lors en sauvant son corps et son avoir Livra le lieu et print *fin* et adresse (*Epître Romains M.*, c.1475, 180).

L'apparente monosémie de *prendre effet* en contraste avec la polysémie de *prendre fin* pourrait expliquer les affinités du premier terme avec un certain juridisme. La stabilité du vocabulaire juridique est fonctionnelle en vue de la précision et de la clarté de la langue judiciaire du fait de son conservatisme (Balian, 1994).

Propriétés de *prendre effet* et *prendre fin*

Travailler sur un syntagme (quelle que soit sa structure) pose plusieurs types de problèmes : celui de ses propriétés morphosyntaxiques (ici les propriétés morphosyntaxiques se réduiront à des propriétés syntaxiques), de ses propriétés sémantiques (qui représentent le « potentiel » de la séquence) et de ses propriétés pragmatiques c'est à dire son affinité avec tel ou tel genre discursif. Ces différents types de questionnements sont *a priori* indépendants mais ils convergent *en principe* dans leur finalité. Une rapide enquête semble confirmer le fait suivant : *prendre effet* aurait surtout des affinités avec un certain juridisme alors que *prendre fin* serait plus généraliste (par *généraliste* nous entendons *transgenres discursifs* c'est-à-dire valide dans un grand spectre de genres discursifs, nous reviendrons par la suite sur la notion de genre discursif).

La linguistique de corpus (qui forme de plus en plus la toile de fond aux enquêtes linguistiques) nous conduit à considérer les exemples attestés en corpus comme nécessaires. Mais — contrairement aux théories érigeant les corpus en principe épistémologique dont la grammaire distributionnaliste reste le prototype — la linguistique de corpus (qui n'est pas une théorie) voit dans le corpus une accumulation de données partageables et non *le* mode de recueil de données. Nous associerons donc données prélevées dans des corpus et données construites. De plus, nous ne recourons pas à l'appareillage technologique que mobilise la linguistique de corpus.

Afin de suivre ce double fil conducteur, nous avons sélectionné dans nos corpus deux exemples pour chaque séquence, l'un orienté vers des discours à finalité plutôt juridique et l'autre plus généraliste. Nous accompagnerons chacun de ces couples d'exemples attestés d'un exemple reconstruit (« re-construit » parce que fondé sur les exemples attestés). Un

exemple reconstruit permet de travailler sur les propriétés du syntagme sans éléments contextuels perturbateurs.

- (7) Les dispositions des conventions collectives concernant le personnel des organismes de sécurité sociale et leurs avenants ne prennent effet qu'après avoir reçu l'agrément du ministre des affaires sociales. [*Réforme de la Sécurité sociale*, 1968, page 40, tiré de Frantext catégorisé]
- (8) On trouve sur nos bulletins de salaire, en même temps que nos retenues sécurité sociale et la soustraction des loyers pour nos logements, le prochain code confidentiel des portes d'entrée, qui prendra effet le premier du mois, à neuf heures du matin. [Hervé Guibert, *L'incognito*, 1989, page 43, tiré de Frantext non catégorisé]
- (9) Arrêté du 22 mai 1984 fixant les conditions d'admission des titulaires d'un baccalauréat en une année préparatoire au brevet de technicien agricole (BTA), option arboriculture-viticulture. Ces dispositions entrent en application à la rentrée 1983-1984. L'expérimentation prendra fin sur décision du ministre de l'agriculture. [*Journal Officiel de la République française* du 6 juillet 1984, page 5938]
- (10) Cette nouvelle [la capitulation sans conditions de l'Allemagne au soir du 7 mai 1945], on l'attendait depuis des jours, et pourtant cela ne paraît pas possible que cette guerre, qui dure depuis six ans, prenne fin un jour comme tous les autres. [Berthe Auroy, *Jours de guerre : Ma vie sous l'Occupation*, 2008, page 391, tiré de Frantext non catégorisé]

Propriétés syntaxiques

De même que *prendre effet*, *prendre fin* n'a pas de complément mais mobilise une localisation temporelle :

- (11) La nomination du directeur-adjoint a pris effet il y a quatre mois
- (12) La mission du directeur-adjoint prendra fin dans quatre mois

On peut penser qu'il y a absence de localisation temporelle en (9). Mais ce serait une illusion parce que « sur décision du ministre de l'agriculture » joue ce rôle. En effet, cela équivaut à « quand le ministre de l'agriculture le décidera », ce qui est bien une localisation temporelle.

La seule façon de rendre inutile la localisation temporelle est de l'ancrer dans la proximité de t_0 :

- (13) ?La décision du ministre va / vient de prendre effet
- (14) La manifestation va / vient de prendre fin

Comme on le voit, (13) est très discutable. Malheureusement, nos corpus ne nous permettent pas de nous prononcer sur ce point. Il faudrait en effet un corpus oral pour en décider et une procédure de recherche adéquate pour avancer sur cette question. On pourrait peut-être avoir des exemples comme l'énoncé d'un juge recevant une déclaration qui tendrait à disculper un condamné à mort qui vient d'être exécuté : « Désolé mais la décision de la Cour de justice

vient de prendre effet ». On en est donc réduit à construire des contextes complexes et faire des hypothèses un peu hasardeuses.

En revanche, on construit beaucoup plus facilement un contexte pour *prendre fin* tout simplement parce que *prendre fin* entre sans difficulté dans des contextes narratifs. Ainsi, un journaliste peut écrire : « La manifestation venait de prendre fin quand soudain une bombe éclata semant la panique » ; l'équivalent avec *prendre effet*, qui est plus déontique ou axiologique, ne serait pas possible : « Les députés étaient réunis samedi en session de crise. La démission en séance du ministre de l'agriculture venait de prendre effet lorsque, soudain, une bombe éclata dans l'hémicycle. » est très improbable parce qu'elle donne un ton juridique à un récit événementiel ; cet énoncé ne semble envisageable que de la part d'un journaliste spécialisé en droit ou qui voudrait *faire un effet*).

Revenons aux propriétés morphosyntaxiques. *Prendre effet* et *prendre fin* permettent le clivage du sujet et de la localisation mais ne peut séparer *effet* et *fin* de *prendre* :

- (15) *C'est (son) (de l')effet que la nomination du directeur-adjoint a pris il y a quatre mois
- (16) *C'est (sa) (la) fin que la mission du directeur-adjoint prendra dans quatre mois

On transfère sans problème ce constat sur les exemples issus des corpus.

Cette propriété est confirmée en cascade par les impossibilités de passivation et de relativisation :

- (17) *Effet a été pris par la nomination du directeur-adjoint il y a quatre mois
- (18) *Fin sera prise par la mission du directeur-adjoint dans quatre mois
- (19) *La nomination du directeur-adjoint a pris (un) effet qui ne saurait être rétroactif il y a quatre mois
- (20) *La mission du directeur-adjoint prendra (une) fin qui sera bien méritée dans quatre mois

Ces propriétés ne distinguent pas nos locutions de celles avec verbe opérateur :

- (21) Irina a conseillé à Djamel de ne rien faire
- (22) Irina a donné à Djamel le conseil de ne rien faire
- (23) *C'est le conseil de ne rien faire qu'Irina a donné à Djamel
- (24) Roman a analysé l'arrêté pour Igor
- (25) Roman a fait l'analyse de l'arrêté pour Igor
- (26) *C'est l'analyse de l'arrêté que Roman a faite pour Igor

Mais cela ne fait pas de notre locution une construction à verbe opérateur pour autant.

L'ensemble de ces constats se corrèle bien avec l'absence obligatoire de déterminant :

- (27) *La nomination a pris un / l' / son effet il y a quatre mois
- (28) *La mission prendra une / la / sa fin dans quatre mois

Seul *prendre effet* est nominalisable :

- (29) La prise d'effet de la nomination du directeur-adjoint a eu lieu il y a quatre mois

(30) *La prise de fin de la mission du directeur-adjoint aura lieu dans quatre mois

Ce constat se corrèle bien avec l'orientation juridique de *prendre effet*. Un terme juridique a une dimension performative : lorsqu'un juge dit « ma décision prendra effet immédiatement », la décision devient opérationnelle par cette simple profération. Or un acte performatif doit pouvoir être nommé. *Prise d'effet* a cette fonction. Il faudrait d'ailleurs faire une enquête (que nous n'avons pas les moyens de faire) pour chercher *prise d'effet* dans des genres discursifs non juridiques. En cas d'absence (ce qui nous semble le plus probable), cela conforterait la remarque précédente.

Propriétés sémantiques de *prendre effet* et *prendre fin*

A priori, les deux locutions paraissent symétriques :

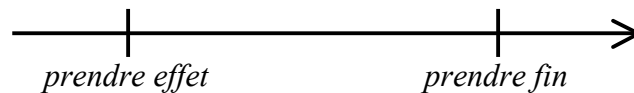


Figure 1

Cependant, nous verrons que cette apparente symétrie est un peu trompeuse. Nous allons étudier indépendamment chaque locution.

Propriétés sémantiques de *prendre effet*

Dans la figure 1, la borne « prendre effet » n'est ni ouverte ni fermée. Pourtant, *prendre effet* marque une orientation vers le futur. Ainsi, en (31), <elle partir sur le champ> apparaît-il comme la conséquence future de la prise d'effet du décret. Nos exemples (7) et (8) ne permettent pas de poser cette conclusion. Dans les trois cas, seule la borne est posée mais cela n'interdit pas l'ouverture d'un espace de validité.

(31) Alors qu'elle s'y trouvait, un décret en rapport avec le « Printemps de Prague » a pris effet et elle a dû partir sur-le-champ. [Charles Juliet, *Accueils, Journal*, IV (1982-1988/1994), page 240]

Quoi qu'il en soit (présence ou non d'un espace de validité), nous n'avons pas dans nos corpus d'énoncés du type de (32) ou de (33) :

(32) La mission prendra effet le tant et prendra fin le tant

(33) La mission prendra effet le tant et se terminera le tant

La figure 1 apparaît donc comme une représentation *logique et abstraite* : dès lors que j'ai une marque de début, je postule une marque de fin. Mais c'est là se placer sur une conception globale du monde dans laquelle tout se corrompt et prend fin. On n'est pas dans la représentation langagière. Tout nous pousse à considérer *prendre effet*, non pas comme un symétrique de *prendre fin*, mais comme une déclaration de commencement sans préoccupation de la fin du processus ainsi ouvert. Nous aurons, dans la suite, à nous interroger sur la cohérence entre ce que nous venons de dire et les propriétés qui apparaîtront au cours de l'analyse. C'est pourquoi, dorénavant, nous représenterons *prendre effet* dans son unicité. Reprenons le schéma de la figure 1 pour inscrire cette ouverture sans envisagement d'une fin :

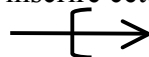


Figure 2

Avant de poursuivre dans cette voie interrogeons-nous sur les sujets possibles de *prendre effet*. En voici un échantillon :

- (34) Disposition d'un faire (cf. exemple (7))
 - code confidentiel (cf. exemple (8))
 - abrogation
 - avancement (de grade par exemple)
 - décision
 - décret
 - démission
 - directives
 - loi
 - mandat (électoral)
 - mutation
 - nomination
 - promotion
 - ratification

Cette liste, classée par ordre alphabétique, peut être répartie en deux sous-classes :

- (35) sous-classe 1 : nomination, promotion, ratification, mutation, démission, abrogation
- (36) sous-classe 2 : code confidentiel, directives, disposition, loi, mandat, décision, décret, avancement

Ces deux sous-classes peuvent être définies à partir des critères suivants.

La sous-classe 1 comprend les nominalisations déverbiales formées à partir d'un verbe de processus qui est généralement transitif. Dans notre cas, on a une exception qui est *démisssionner* qui n'est pas transitif.

Lorsque ces nominalisations sont suivies de la préposition *de*, leur complément de nom désigne le patient du processus auquel renvoie le verbe dont dérive la nominalisation. En d'autres termes, on peut envisager que ces déverbaux désignent implicitement un état résultant du processus dont le *de X* est le patient. Par exemple, *nomination (de P)* → P a été nommé (ceci est en relation avec le fait que l'état résultat est désormais autonome). Lorsque associé à *prendre effet*, le déverbal du processus ne dépend plus de la visée d'un agent : la dépersonnalisation du processus va de pair avec la dimension résultative du processus. Lorsque associé à *prendre effet*, c'est en tant que résultat d'un processus qu'il exerce un *effectum* (supin du latin *efficere* → *ex + facere*). La forme globalisante du déverbal en association avec *prendre effet* peut être considérée comme la <désignation (implicite) du résultat (d'un acte) qui ouvre son espace de validité.

D'où l'importance de coordonnées temporelles qui sanctionnent l'ouverture de l'espace de validité (ou d'entrée en vigueur) du résultat et qui, sauf exception, sont assertées comme dérivant de nul part.

En (8), on peut se demander : qui a décidé que le code confidentiel serait valide à partir du premier du mois ? Ceci n'exclue pas que dans certains cas la *prise d'effet* du résultat dérive de l'action (ou du résultat de l'action) d'une autorité comme en (7). Cependant, cette explicitation n'affecte pas les relations entre le déverbal et son complément de nom introduit par la préposition *de*.

En revanche, *décret*, *code confidentiel*, *directives*, *disposition*, *loi*, *mandat*, *décision*, *disposition*, *avancement* sont catégorisés dans une sous-classe 2 parce qu'ils correspondent soit à des noms (*loi*, *code confidentiel*, ...), soit à des déverbaux qui sont des produits d'une activité humaine. En association avec *prendre effet*, ils ouvrent un espace de validité mais pas en tant que résultat de l'activité (ou du processus) qui les a produit. La préposition *de*

introduit un complément de nom qui ne renvoie pas au patient du processus dont dérive le déverbal mais à l'agent du processus ou à l'action d'un agent associé au processus nominalisé : *la décision/la directive du Ministre, le mandat du député, le mandat de perquisition, le mandat d'amener, une disposition de loi.*

Le processus nominalisé n'affecte pas la transformation d'un objet visé, le verbe étant souvent intransitif (e.g. *décider, avancer*). L'agent ou l'action associés au déverbal peuvent être déduits à partir de nos connaissances encyclopédiques. L'association avec *prendre effet* transforme ces produits d'une activité humaine comme origine de l'ouverture d'un espace de validité, indépendamment de l'agent humain qui les a produit.

Nous avons donc pour l'instant :

<désignation d'un acte ouvrant un espace de validité> <prendre effet> <localisation explicite ou implicite>

Interrogeons-nous maintenant sur le lexème <effet>. Il est synonyme de *conséquence* (cf. par exemple *même cause, même effet*) mais il s'emploie aussi dans les sports de balle pour désigner une modification de la trajectoire de la balle impulsée par un mouvement de la main, de la raquette ou du pied. Dans ce cas, *effet* a une conséquence indirecte. On trouve aussi *effet pervers* au sens de conséquence non désirée. Cela tendrait à faire représenter *effet* comme un état résultant :

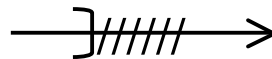


Figure 3

La comparaison de la figure 3 à la figure 2 montre l'action de *prendre* : l'inversion de la borne.

Terminons cette rapide analyse par un commentaire sur une remarque de Julien Gracq dans *En lisant, en écrivant* (1980 : 76) : *étant bien entendu que la technique est ce qui ne s'apprend pas, et ne prend effet dans un livre qu'a posteriori*. Il y a, dans ce cas, un emploi de *prendre effet* que nous considérerons comme plus ou moins métaphorique. Une glose serait *on ne constate qu'il y a technique littéraire dans un roman que postérieurement à son écriture*. Il en découle que ce que l'on appelle technique littéraire n'est pas à proprement parler une technique mais un style qui s'est constitué dans le fil de l'écriture.

Ce qui précède nous conduit à considérer que *prendre effet* (qui n'a rien à voir avec *effectuer*) a une dimension temporelle qui se double d'une valeur modale de type performatif en ayant une valeur décisionnelle. Cela interdit de comparer *prendre effet* et *commencer à*.

Propriétés sémantiques de *prendre fin*

Comparons :

- (37) a. La période de jeûne a pris fin
 b. La période de jeûne est finie (*a fini)
 c. *La période de jeûne s'est finie
 d. *La période de jeûne a cessé
 e. La période de jeûne est terminée (*a terminé / se termine)
 f. La période de jeûne s'arrête (le tant)

- (38) a. Le travail a pris fin
 b. Le travail est fini
 c. *Le travail s'est fini

- d. Le travail a cessé
- e. Le travail est terminé (se termine)
- f. Le travail s'arrête

Appuyons-nous sur Franckel (1989 : 132) : « *cesser de P* marque le simple passage à l'extérieur temporel d'un procès (passage à *ne plus P*), tandis que *finir de* implique en même temps l'épuisement d'une quantité de procès construite indépendamment du temps, établie en particulier par une quantification de l'objet affecté par le procès. » On voit que l'impossibilité de (31d) : une période de jeûne dénote une qualification précise qui manque de « neutralité » pour pouvoir cesser. En revanche, *le travail* est ambigu. Un journaliste peut écrire « le travail a cessé à l'usine » mais pour un ouvrier, il n'y aura plus de travail. En (38a), ce ne peut être du travail à l'usine dont il s'agit. *Travail* désigne alors une tâche à accomplir, non une entité qui permet de toucher un salaire. Le sens de *travail* discrimine ainsi (38a) et (38e) où il s'agit d'une tâche et (38d) et (38f) où il s'agit d'une activité salariée.

Avec *cesser* et *arrêter*, on n'a « qu'une délimitation purement temporelle » (Franckel, 1989 : 140). En revanche, avec *finir* et *terminer*, on a une valorisation qualitative de qui finit ou se termine. Cela justifie que l'on n'ait ni *prendre cessation* ni *prendre arrêt*. Pourquoi n'a-t-on pas *prendre terme* ? Comparons *c'est la fin du voyage* et *c'est le terme du voyage*. On remarque que dans *le terme du voyage* la valeur bornante de *terme* resurgit. Un terme, c'est ce qui clôt et qui fait que l'on passe à autre chose.

- (39) a. C'est la fin du voyage que j'apprécie le plus
- b. ??C'est le terme du voyage que j'apprécie le plus

- (40) a. Il va mourir ; c'est la fin du voyage
- b. Il va mourir ; c'est le terme du voyage

On peut apprécier la fin du voyage parce qu'on est encore dans le voyage, alors que l'on ne peut apprécier le terme du voyage parce que c'est le moment qui borne le voyage et qui fait passer de <voyage> à <non voyage>. En revanche, après *il va mourir*, je peux soit m'intéresser à ses derniers instants, j'ai alors *c'est la fin du voyage*, soit prendre en considération le passage de <vie> à <mort> et j'aurai *c'est le terme du voyage*.

Le syntagme *prendre fin* — contrairement à *prendre effet* — ne sélectionne pas ses sujets dès lors qu'ils sont non animés ; ce peut être des situations, des faits, des relations, des événements, etc. Il y a un domaine notionnel qui est mobilisé : dans Claude Arnaud (*Qu'as-tu fait de tes frères ?*, 2010, Frantext non catégorisé) en (41) et en (42), *l'autarcie* et *la Seconde Guerre mondiale* sont des désignations considérées comme telles sans qu'elles soient envisagées comme dépendant d'un agent.

- (41) Ils descendent de paysans qui ont produit des siècles durant leur blé, leurs tomates, leurs courgettes, leur pain et leur vin, leur laitage et leur charcuterie et dont l'autarcie, conquise au prix d'un travail écrasant, n'a pris fin qu'entre les deux guerres. (page 46)

- (42) La Seconde Guerre mondiale n'a pris fin que vingt ans plus tôt et la guerre froide bat son plein : les librairies débordent d'ouvrages sur les réseaux opérant pour le compte de la CIA, du KGB, du Mossad ou du MI5. (page 62)

C'est pourquoi *prendre fin* n'est pas le symétrique de *mettre fin à*. En (43b) comme en (44b) ni *par la catastrophe d'Hiroshima et Nagasaki* ni *par la démission du premier ministre* ne

sont des compléments d'agent. La seule façon de construire *la catastrophe d'Hiroshima et Nagasaki* et *la démission du premier ministre* en tant qu'agents est de recourir à *grâce à* comme en (43c) et en (44c), qui eux sont des symétriques de (43a) et (44a), ce qui n'en fait pas des compléments d'agent au sens grammatical du terme (reste à savoir si un « complément d'agent » est bien un complément, mais ceci est une autre histoire).

- (43) a. La catastrophe d'Hiroshima et Nagasaki a mis fin à la guerre américano-japonaise
 b. La guerre américano-japonaise a pris fin par la catastrophe d'Hiroshima et Nagasaki
 c. La guerre américano-japonaise a pris fin grâce à la catastrophe d'Hiroshima et Nagasaki
- (44) a. La démission du premier ministre a mis fin à l'instabilité parlementaire
 b. L'instabilité parlementaire a pris fin par la démission du premier ministre
 c. L'instabilité parlementaire a pris fin grâce à la démission du premier ministre

Peut-on comparer *prendre fin* et la dualité *enfin* / *finalement* ? On sait que ce qui distingue *enfin* de *finalement* c'est la sommation que l'on trouve dans *finalement* et qui est absente de *enfin* (on retrouve cette sommation dans *en fin de compte*). Cette sommation permet (45b) mais non (46b) :

- (45) a. Enfin, Max a décidé de partir (le locuteur se réjouit parce que Max a fini par se décider)
 b. Finalement, Max a décidé de partir (le locuteur constate qu'après avoir hésité, Max a pris sa décision)
- (46) a. A la réception, il y avait Paul, Marie, Gustave et enfin Berthe
 b. *A la réception, il y avait Paul, Marie, Gustave et finalement Berthe

Enfin clôt la liste (le locuteur fait le compte des présents), ce que ne peut faire *finalement* (qui de ce point de vue est proche de *toujours est-il que*). *Prendre fin* est ici plus proche de *enfin* que de *finalement* : *prendre fin* clôt l'état ou le processus et n'opère aucune sommation. C'est pourquoi *prendre fin* décrit une fin et non une finalité. Il n'y a pas d'état résultant engendré par la présence de *prendre fin* qui n'a pas d'effet télélique.

Nous aboutissons ainsi à la représentation suivante pour *prendre fin* (figure 4).

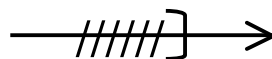


Figure 4

Dans la figure 4, les hachures mettent en évidence le fait que la notion prédicative est dotée d'une véritable manifestation. La comparaison des figures 3 et 4 met en évidence le fait qu'il n'y a pas symétrie entre *prendre effet* et *prendre fin*.

Nous n'avons pas tenté de catégoriser les sujets de *prendre fin* (contrairement à ce que nous avons fait pour *prendre effet*) parce que le spectre actanciel de *prendre fin* est trop large pour cela, ce qui n'a rien de surprenant étant donné le caractère proprement temporel de *prendre fin*. Certes, il y a bien quelque chose d'asserté qui se termine. Mais nous restons dans des propriétés liées à la temporalité alors que *prendre effet* ajoutait une dimension modale déterminante au processus temporel.

Un mécanisme de figement

Les syntagmes *prendre effet* et *prendre fin* forment deux « locutions » sans « trous internes ». Par « trous internes » nous entendons l'éventuelle possibilité d'insérer un déterminant (ce qui donnerait « *prendre dét. effet* » et « *prendre dét. fin* »). Nous avons donc un processus de figement. Non pas que le figement interdise les « trous internes » puisque nous avons des expressions figées comme « *casser + ma/ta/sa/notre/votre/leur + pipe* » ou « *(ne) rouler (pas) sur l'or* », selon les exemples développés il y a déjà bien longtemps par Maurice Gross (par exemple, dans Gross, 1982), mais dans les deux derniers cas ces « trous internes » ne remettent pas en cause le figement, bien au contraire ils permettent de l'actualiser.

S'il y a figement, on peut postuler un processus de figement. Nous ne nous intéresserons ici qu'au figement de locutions et non d'expressions. Nous ne prendrons donc en compte ni les énoncés parémiologiques ni les expressions du type « *Max a cassé sa pipe* » ou « *Max roule sur l'or* » que l'on vient d'évoquer.

On peut alors concevoir trois types de figement, comme le montre la figure 5.

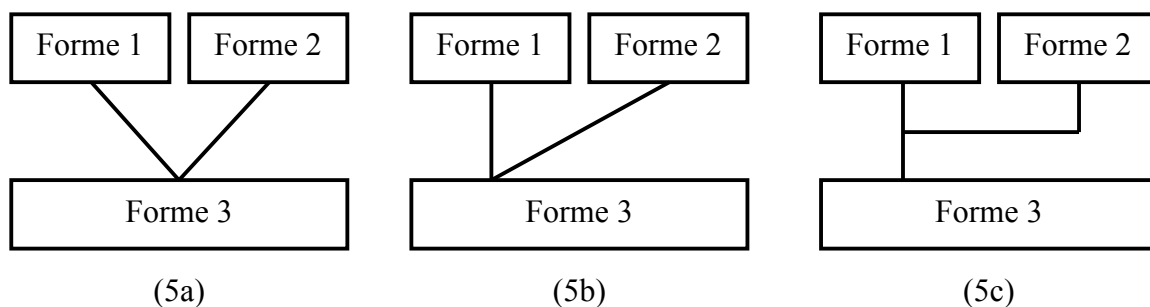


Figure 5

Dans ces schémas, les formes 1 et 2 sont les formes constituantes et la forme 3 est la forme résultante. Dans le cas (5a), les formes 1 et 2 ne sont pas ordonnées (autrement dit on peut, dans le discours, rencontrer aussi bien la séquence « *Forme 2 + Forme 1* » que la séquence « *Forme 1 + Forme 2* ». Les sémantismes des deux formes constituantes concourent au sémantisme de la forme résultante. Nous reprendrons la notion guillaumienne de subduction pour nommer les séquences figées ayant cette configuration (cf. *avoir marché* ci-dessous). Dans le cas (5b), le sémantisme de la forme 2 est « *au service du* » ou « *se plie au* » sémantisme de la forme 1. Il n'est donc pas absent dans la forme résultante mais s'y retrouve sous une forme indirecte ou amenuisée. C'est typiquement ce que l'on rencontre dans la collocation (exemple : dans *une fièvre de cheval*, s'il y a bien de la fièvre, il n'y a pas de cheval, le sémantisme de *de cheval* se plie donc au sémantisme de *fièvre* et n'apporte qu'une connotation de force qui renforce le sémantisme de *fièvre* sans le modifier). Nous n'aurons pas ici affaire à ce cas. Dans le cas (5c), la forme 2 n'apporte aucun sémantisme à la forme résultante. Elle ne joue plus qu'un rôle syntaxique. C'est le cas pour *donner un conseil*. On ne peut avoir **le don d'un conseil*. Cela ne signifie pas que le sémantisme du verbe *donner* ne joue aucun rôle. Comme dans *conseiller*, dans *donner un conseil*, il y a bien un transfert d'un humain à un autre humain. Mais ce transfert n'est pas un don. Il semble y avoir ici aussi amenuisement du sens de la forme 2 mais cet amenuisement ne participe plus que faiblement au sémantisme global.

Le mécanisme de la « subduction » chez Gustave Guillaume

Les verbes *être* et *avoir* sont affectés par un mouvement de subduction interne qui contribue à faire perdre aux deux prédicats leur signification originelle qui est respectivement *exister* et *posséder*. Ce mouvement de subduction ésotérique, ou transcendante, rend désormais impénétrable le sens de ces deux formes en termes de langage, bien qu'elles demeurent des faits de langue. En tant que faits de langue, elles nécessitent un complément « matériel »

(participe passé ou adjectif), une partie du discours qui compense ce que le mouvement subductif leur a soustrait au niveau de la signification (genèse de discernement ou matérielle). Un verbe auxiliaire est un verbe dont la genèse formelle (genèse d'entendement) "devance et interrompt, avant qu'elle soit achevée, la genèse matérielle, laquelle demeure ainsi incomplète devant une genèse formelle qui, elle, s'accomplit entièrement" (Guillaume, leçon du 9 décembre 1938, Valin, Hirtle & Joly eds, 1992).

Pour Guillaume (1938), la subduction est un mécanisme sémantique puissant. Si nous l'appliquons à *avoir*, nous aurons : « *avoir une voiture* » > « *avoir faim* » > « *avoir marché* ». Dans les deux derniers cas, on peut toujours formuler *avoir* sous la forme dite *infinitive*, c'est-à-dire sous une forme nominalisée et sous une forme conjuguée qui témoigne d'un état encore verbal même si l'on n'a plus un « verbe plein », ce qui se manifeste par une perte de sémantisme dans *avoir faim* et *avoir marché* qui est compensée par un apport de sémantisme par *faim* et par *marché*. Il s'établit donc un équilibre entre les deux composants pour constituer respectivement le sémantisme d'*avoir faim* et d'*avoir marché*.

Si nous transférons ces remarques à *prendre*, nous avons « *prendre le pain sur la table* » > « *prendre un médicament* » > « *prendre le train* ». On constate une perte progressive de sémantisme dans le verbe *prendre* compensée par le sémantisme avec lequel il se compose. Si *prendre* est un prédicat dans *prendre le pain sur la table*, dans les deux syntagmes suivants, le prédicat est d'une part *prendre un médicament* et d'autre part *prendre le train*.

On peut faire une autre remarque corrélable à la précédente. L'action de prendre peut s'envisager sous son angle processuel ou son angle implicatif (cf. ci-après). Dans le premier cas, on a le nom *préhension* et dans le second le nom *prise*. On retrouve notre séquence : *la préhension du pain* (**la prise du pain*) > *la prise du médicament* (**la préhension du médicament*) > Ø (le train ne pouvant faire l'objet ni d'une préhension ni d'une prise). La *prise du médicament* se décompose en deux processus dont le second est l'impliqué du premier et porte la focalisation. Le processus de préhension du médicament constitue ainsi une précondition non focalisée du processus d'ingestion qui, lui, est focalisé.

Nous n'irons pas plus loin dans ces remarques, notre objectif n'étant pas l'étude de *prendre*, de *préhension* et de *prise*¹ mais de *prendre effet* et de *prendre fin*. Nous nous contenterons de constater que le nom *prise* renvoie à une formulation dans laquelle il y a (au moins un début de) figement entre *prendre* et ce qu'il régit, le prédicat ne pouvant se réduire à *prendre / préhension* comme dans *prendre le pain sur la table*.

Sémantisme(s) du verbe *prendre*

Si *prendre effet* est le produit d'une subduction, *prendre* a subi une perte de sémantisme. Mais cette position nécessite de pouvoir dire « *prendre* est susceptible de se comporter comme un *verbe plein* qui a telle signification » afin de pouvoir préciser quelle est la perte de sémantisme qui l'affecte.

D'après Peeters & Eiszele (1993), l'emploi transitif du verbe *prendre* est beaucoup moins polysémique que ne le laisse penser les dictionnaires, bien qu'il ne tende pas non plus vers une pure et simple monosémie. A partir d'une étude comparative des définitions du verbe *prendre* dans le TLF (1988) et le Littré (1889), ces auteurs proposent de réduire le nombre de

¹ On devrait en effet prendre plus d'exemples avec *prise* comme *prise de rendez-vous* et *prise de la Bastille*. Dans ces deux cas, la nature de l'impliqué n'est plus une ingestion. Il faudrait approfondir cette notion d'impliqué.

sens associables à ce verbe à partir de primitives sémantiques définies à l'aide de la métalangue sémantique de Wierzbicka. Ce qui suit s'inspire de Peeters & Eiszele.

La première formule sémantique, définie par les auteurs, s'applique aux constructions transitives du type < quelqu'un prendre quelque chose > qui implique selon les auteurs un instrument qui peut très bien ne pas être suggéré ou mentionné mais sera éventuellement reconstruit à partir de nos connaissances encyclopédiques, par exemple sur la taille du quelque chose qui *est pris*. En particulier, l'énoncé « il y a des cailloux blancs sur la mousse et il en prend un et vise les vaches mais elles sont loin » (175) implique la mobilisation des doigts, en revanche « il a pris ses gouttes contre les crises de tachycardie » mobilisera à la fois les mains, les doigts et le nez. S'il est mentionné, l'instrument peut être introduit par plusieurs prépositions (*avec, par, entre, dans, à*). De ce fait, < X (quelqu'un) prendre Y (quelque chose) > implique que X et Y sont distincts à $t-1$, que X fait quelque chose au moment t et que, à cause de ceci, Y peut être pensé comme une partie d'un tout global < X+Y > au moment $t+1$. Ainsi, au moment $t+1$, l'objet Y et la personne X ne sont-ils plus deux choses distinctes. Si Y est plus grand que X, comme dans « l'homme prend l'avion transpolaire » ou « Jacques a pris la voiture de sa femme », alors X fait partie d'un tout global < Y+X >. On a donc deux formules sémantiques dont l'une est le miroir de l'autre et deux schémas inversés.

L'intérêt des deux schémas définis par Peeters & Eiszele (1993) est de représenter la signification de l'emploi transitif du verbe *prendre* comme un processus qui actualise une nouvelle relation d'inclusion (le rapport partie / tout) entre les arguments. Actualisation qui va de pair avec l'évocation plus ou moins explicite d'un instrument. Cette relation d'inclusion peut être concrète, comme dans les exemples précédents, ou purement idéale comme dans « l'expert s'est trompé : il a pris la cause pour l'effet » ou « dans ce roman, le lecteur risque de prendre la fin pour le début de l'histoire ».

Dans son emploi intransitif *prendre* admet comme sujet grammatical surtout des arguments non humains (par exemple des végétaux, des artefacts, etc.) comme dans *le feu* ou *la bouture est en train de prendre* et permet d'exprimer le commencement d'un phénomène, de l'existence d'une chose. De façon générale, le prédicat renvoie à un processus dynamique dont l'accomplissement n'est pas envisageable si l'objet visé fait défaut.

Subduction du verbe *prendre* dans *prendre effet*

Prendre dans *prendre effet* n'actualise plus une relation d'inclusion entre ses arguments (comme il le ferait dans l'emploi transitif). De ce fait, il semble subir un processus de subduction. On a vu dans les exemples 1 à 4 que l'argument sujet de *prendre effet* n'est jamais un humain et/ou un agent animé mais constituent des entités abstraites ou des produits d'activités humaines (par exemple *mandat, loi, code confidentiel, mutation*, etc.). Nous avons vu que dans *prendre effet*, l'association de *effet* à *prendre* permettait de passer de (6a) qui ne représente que *effet* à (6b) qui représente *prendre effet*.

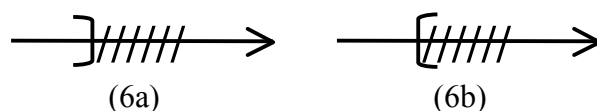


Figure 6

De (6a) à (6b), on passe d'une disjonction entre l'entité abstraite ou le produit d'une activité humaine et son existence (le mandat, la mutation, etc. ne s'appliquent pas encore) à une conjonction entre l'entité abstraite ou le produit d'une activité humaine et son existence (le mandat, la mutation, etc. s'appliquent).

Mais l'existence n'étant pas un prédicat, on ne saurait décrire cette conjonction comme dans le rapport partie / tout. Il y a affaiblissement sémantique de *prendre* et la conjonction d'*effet* à cette occurrence sémantiquement affaiblie de *prendre* permet d'aboutir à ce que représente la figure (6b), *prendre effet*. Cette conjonction fait que la fin du procès pour lequel s'ouvre cet espace de validité demeure hors d'accès. Si, bien évidemment, dans le *réel*, le procès aura une fin, celle-ci n'est pas discursivement exhibée, n'est ni planifiée ni programmée.

La subduction, conservant une part du sémantisme initial de *prendre* autorise la nominalisation de ce dernier et l'on aura *la prise d'effet de cette mutation* mais la subduction ainsi opérée a aussi une conséquence : un nouveau sémantisme, différent des sémantismes constituant, apparaît. On voit que *prendre effet* représente un *terminus a quo*, un point originel. Il focalise sur la borne initiale d'ouverture d'un procès.

Subduction de *fin* dans *prendre fin*

Dans *prendre fin*, le constituant *fin* perd sa tension téléologique (cf. ci-dessus), d'où son rapprochement de *enfin* et non de *finalement*, mais conserve sa dimension de clôture. Toutefois, cette clôture ne consiste pas en un point sur l'axe du temps mais elle est indissociablement associée à un laps de temps qui la précède. Dans *prendre fin*, le verbe *prendre* attribue à « la fin » une dimension processuelle qui transforme la « fin-clôture » en une « fin dynamique » représentant un achèvement saisi dans son déroulement. Cet apport de *prendre* peut se représenter par le passage de (7a) à (7b) dans la figure 7.

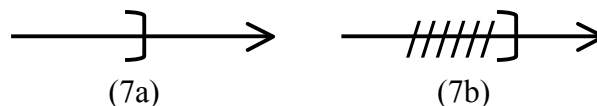


Figure 7

Dans la figure 7, on passe de la représentation d'une borne à la représentation d'un intervalle. *Prendre* fait que *prendre fin* autorise la forme progressive (*la crise financière est en train de prendre fin*), à condition que le sujet grammatical dénote une situation, un événement ou un fait qui évolue dans le temps et non un objet donné dans le monde (**la rue Sainte-Catherine est en train de prendre fin à Place de la Victoire*), contrairement à ce qui se passe avec *prendre effet* qui n'admet jamais la forme progressive. Dans *prendre fin*, le verbe *prendre* sélectionne le trait [clôture] du constituant *fin* et a donc une action sur le sémantisme de *fin* sans pour autant inverser la borne. Le syntagme *prendre fin* représente un *terminus ad quem*.

Si dans *prendre effet* le constituant *effet* dote le subdit *prendre* d'un procès impliqué (cf. ci-dessus), en même temps il autorise la nominalisation par *prise d'effet*. En revanche, dans le cas de *prendre fin*, le constituant *prendre*, qui n'a pas de valeur résultative (dans son emploi intransitif, ce qui est le cas ici), dote le subdit *fin* d'une dimension dynamique processuelle.

Cependant la forme *prendre fin* n'est nominalisable ni par *préhension* ni par *prise* mais pour deux raisons différentes. La *préhension* dépend du marquage d'un patient du processus (ce qui implique un emploi transitif de *prendre*) et d'un agent animé et/ou humain qui contribue à la visée portée par le processus. Or *prendre fin* est intransitif et les sujets associables sont des événements, des situations, etc. : ce qui revient à dire que *prendre fin* ne peut être considéré comme une pré-condition d'un procès impliqué (i.e. la *préhension* de la fin). En revanche, l'impossibilité de la seconde nominalisation **prise de fin* dépend du sémantisme du subdit qui désigne une clôture, une borne terminale, d'où la question : comment la forme *prendre fin* pourrait elle focaliser sur un procès impliqué (résultat), du moment qu'elle est formée à partir d'une forme désignant une borne temporelle de clôture ? En d'autres termes : comment le processus impliqué par un achèvement pourrait il être désigné avant l'accomplissement de

ce dernier ? Mais s'il n'y a pas de procès impliqué, la nominalisation n'est pas possible. Dans le cas de *prendre effet* ce problème ne se pose pas parce que *effet* dote le subdit *prendre* d'une dimension résultative et modale en tant que ouverture d'un espace de validité : *prise d'effet* peut fonctionner comme impliqué de *prendre effet*.

Remarque sur la notion de « genre discursif »

Après avoir eu un grand succès, notamment au cours des années 1970, la notion de type de texte a été considérée comme devant être affinée parce que trop tranchée et tranchante et donc ne répondant pas à la diversité des textes qui enregistre à la diversité des activités langagières humaines. C'est pourquoi s'est constituée une notion de genre discursif.

Nous avons vu que *prendre effet* s'inscrivait dans une activité juridique ou à portée juridique. Il faudrait donc s'interroger maintenant sur la constitution de cette modalité discursive. S'il y a un genre discursif juridique, alors il y a des pratiques juridiques qui se traduisent par des « façons de dire » spécifiques, même si elles peuvent être « copiées » dans le discours quotidien ou dans la parodie.

Se pose alors la question de l'enregistrement des formulations caractérisant tel genre discursif dans l'activité dictionnaire et dans leur produit, le dictionnaire. Notons que *prendre effet* n'est aujourd'hui inscrit ni dans le TLF (qui pourtant développe une rubrique *DROIT* sous l'entrée *Effet*, ni dans le *Lexique des termes juridiques* (Guinchard et Montagnier, 2007) qui n'a aucune entrée à *Effet* et ne donne *effet* que sous d'autres entrées comme *Effet de commerce*.

Dans le *Vocabulaire juridique* (Cornu, 2000), l'entrée *effet* peut désigner : (a) la conséquence juridique d'un acte, d'une décision juridictionnelle ou administrative, d'une loi, ou d'un délit, (b) des biens (e.g. *effets mobiliers*), (c) une espèce de titre : *effet bancable*, *effet de commerce*. On n'y trouve que des nominalisations composées de *prendre* comme *prise de possession*, *prise en considération*, *prise illégale d'intérêt*, *prise d'effet* mais pas *prise de fin(s)*. Pour le terme *fin* on trouve une double signification selon que le terme soit utilisé au singulier (l'extinction d'un acte, d'un mandat : *bonne fin*) ou au pluriel (but poursuivi ou intérêt recherché : *action à fins de subsides*).

Des genres discursifs à la néologie

Alors que *prendre fin* continue son « parcours » selon l'une des significations de *fin*, la locution *prendre effet* a fait l'objet d'une surdétermination sémantique liée à son inscription dans un champ de pratiques discursives. Cette surdétermination va de pair avec le surgissement de la nominalisation *prise d'effet*. On voit ainsi comment deux syntagmes formés à partir du verbe *prendre* ont pu se distinguer du fait que l'un, contrairement à l'autre, s'est inscrit dans les pratiques discursives de type juridique, actualisant ainsi un processus de néologisation de type discursif.

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Balian, Serge, 1994. Néologismes législatifs pour la forme ? Jean Beauchard et Pierre Couvrat eds. *Ecrits en hommage à Gérard Cornu*, PUF, 1-7.

Bertrand, Olivier, 2007. *Estre en garde, prendre(en) garde & avoir garde* : comment reconnaître une locution verbale ?, *Langue Française*, 30-44.

Calabrese, Laura & Rozier, Laurence, 2004. Conflit d'intérêts et crise discursive : La canicule de l'été 2003, *Réseaux*, 100, 19-43.

Cornu, Gérard, 2000. *Vocabulaire juridique*, (Association Henri Capitant), PUF.

Dictionnaire du Moyen Français : <http://www.atilf.fr/dmf/> (consulté le 13/7/2012)

Franckel, Jean-Jacques, 1989, *Etude de quelques marqueurs aspectuels du français*, Genève-Paris, Droz.

Gracq, Julien, 1980. *En lisant, en écrivant*, Paris, Corti.

Lexique des termes juridiques (sous la direction de Serge Guinchard et Gabriel Montagnier), Paris, Dalloz, 2007

Gross, Gaston et Sophie de Pontonx (dir.), Verbes supports: Nouvel état des lieux. Special issue of *Linguisticae Investigationes* 27:2 (2004) . 2005.

Gross, Maurice, 1982. « Une classification des phrases "figées" du français », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 11, n° 2, 151-185

Gross, Maurice, 1998. La fonction sémantique des verbes supports, *Travaux de Linguistique*, 37, 25-46.

Guillaume, Gustave, 1938, « Théorie des auxiliaires et examen de faits connexes », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*. Repris dans *Langage et science du langage*, Paris-Québec, Nizet – Presses de l'Université Laval, 1964. 73-86.

Guillaume, Gustave 1938-1939, *Leçons de linguistique de l'année 1938-1939*, publiées sous la direction de R. Valin, W. Hirtle et A. Joly, Québec, Presses de l'Université Laval, et Lille, Presses universitaires de Lille, 1992, pp. 37-45

Ibrahim, Amr Helmy, 1996, « Les supports : le terme, la notion et les approches », *Langages* 121. 3-7.

Manes Gallo, Maria Caterina & Rouault, Jacques, 2010, « Variations syntaxico-sémantiques sur la polysémie du verbe "prendre" », Camino Alvarez Castro, Flor M. Bango de la Campa, Maria Luisa Donaire eds, *Liens linguistiques : Etudes sur la combinatoire et la hiérarchie des composants*, Berne, P. Lang. 427-443.

Marque-Pucheu, Christiane, 2011, « Contribution des trois emplois de *à la fin* à la structuration du discours : le temporel, l'aspectuel, le reformulatif », *Discours*, 8.

Mejri, Salah, 2008. « Constructions à verbes supports, collocations et locutions verbales », Pedro Mogorrón Huerta & Salah Mejri (Eds.) *Las construcciones verbo-nominales libres y fijas. Aproximación contrastiva y traductológica*. Universidad de Alicante, 191-202.

Peeters, Bert & Eiszele, Aileen, 1993. Le verbe "prendre" pris au sérieux, *Cahiers de Lexicologie*, Vol.LXII-1, 169-184.

Rey, Alain, 1998. *Dictionnaire historique de la langue française*, Dictionnaire Le Robert.

Saffi, Sophie, 2002. De la polysémie du mot “STATO” , *Italies, Revue d'études italiennes*, Université de Provence, n°6, *Variations autour des idées de patrie, État, nation*, <http://italies.revues.org/1886>

Schnedecker, Catherine, 2011, « *A la fin, in fine, au final* : Qu'est-ce qui fait la différence, finalement ? », *Langages*, 184. 111-127.